

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix du mois de janvier, le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni, salle du conseil, sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Madame Corinne Ribauville Maire, Messieurs Charron Olivier, Desages Didier, Biaut Joël, Barbé Dominique adjoints, Mesdames Soubaigné Sylvie, Esteyries Chantal, Lapeyre Sandrine, Combe Caroline et Monsieur Lantoine Fabrice conseillers.

Absents : Messieurs Monteiro Francis, Olivier Nicolas

Secrétaire de séance : Monsieur Desages Didier.

-Approbation des comptes rendus des 11 octobre, 8 novembre et 6 décembre 2016.

-Point travaux :

Numérotation : la commission poursuit son travail. Après l'évaluation des voies qui conserveront dans un premier temps, leur numérotation actuelle, il a été procédé à la détermination des entrées et fins de voies pour les nouvelles numérotations ainsi qu'au choix du type de numérotation (classique ou métrique).

A raison de 2 panneaux d'entrée et sortie de voie pour 240 euros, chacun constate que ce changement nécessite un budget important mais nécessaire. C'est un travail cohérent et difficile à cause des villages voisins pour lequel l'aide des professionnels de la Poste s'avère indispensable autant qu'efficace.

Sécurité routière : le rapport fourni par le géomètre Mr Pachen (Cabinet Abac) est loin de faire l'unanimité au sein du Conseil Municipal. Le coût total évalué à 100 000 € pour 4 points précis sur notre commune paraît trop onéreux par rapport à ses propositions (peu ou pas de ralentisseurs...voire mal positionnés). Seul le projet pour Les Allées semble convenir...alors que ceux du Stade, de la sortie Route de Semens et du quartier Jeanneau ne sont pas convaincants. Il est décidé de demander au cabinet de modifier son étude ; à défaut, un autre prestataire pourra être sollicité.

La salle Toulouse Lautrec devrait être rapidement pourvue de la sonorisation et de l'éclairage tels que déjà budgétisés ; Fabrice Lantoine chargé du dossier, doit rencontrer prochainement la société Audio Pro retenue.

Le cadenas pour la chaîne d'entrée du parvis et les clefs qui vont avec ont été achetés ; la pose devrait intervenir très rapidement.

Monsieur Robert Coulon entend relancer le projet lotissement ; à suivre.

Le projet « Carrefour de Mouchac » est retardé.

- Droit de Prémption Urbain (DPU) :

Vente par M. Lamarque Loïc d'une maison sur un terrain de 2 177 M2 quartier Bachon, à M. Lalyman -Torguet (ancienne maison de Ml Roulin).

La commune n'exerce pas son droit de préemption.

-Délibérations :

1. Mise à disposition d'un bien nécessaire à l'exercice de la compétence d'une CDC : eu égard à la dissolution de fait de la Communauté de communes (CDC) des Coteaux Macariens et au rattachement de notre commune à la CDC du Sud Gironde qui dispose de la compétence Enfance Jeunesse, l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) de Bertric est mis à la disposition de la CDC du Sud Gironde.à compter du 1er janvier 2017 ; le bien est transféré à l'actif de la Communauté de communes.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

2. Mise en place d'une entente pour le stade : suite à la dissolution de la CDC des Coteaux Macariens qui assurait la gestion des terrains de sport attenants au Pôle sportif de Pian sur Garonne et du stade Jean Poutays de Verdélais, ces biens ont été restitués aux communes propriétaires ; afin qu'ils puissent continuer à bénéficier aux administrés des différentes communes et que leur gestion soit mutualisée, il est proposé de mettre en place une entente intercommunale, par voie de convention.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Pour la commune de Verdélais, le suivi sera assuré par Dominique Barbé, Francis Monteiro et Didier Desages.

3. Autorisation de signature de conventions pour le prêt du stade aux associations.

4. Demande de transfert de tous les contrats du stade sur le compte de la commune (fluides, sécurité, Gaz, Contrat d'eau, Assurance).

5. Renouvellement du contrat avec le SACPA (ramassage des animaux morts ou errants).

6. Renouvellement du contrat d'adhésion à un groupement de commande pour l'achat d'énergie (SDEEG).

7. Admission en non valeur de la somme de 234, 18 € (budget RPIC cantine de 2012 à 2016).

8. Désignation d'un suppléant et d'un titulaire devant siéger à la CLETC (commission locale d'évaluation et transfert de charges) Corinne Ribauville titulaire, Olivier Charron suppléant

Les délibérations 3 à 8 sont approuvées à l'unanimité.

- Questions diverses :

- Suite à la dissolution de la CDC des Coteaux Macariens, les communes de Verdélais et St Laurent du Bois se sont vu attribuer chacune un barnum à leur demande. Ces tentes doivent être contrôlées par une société agréée tous les deux ans. A ce jour, les deux structures disposent d'un seul registre de sécurité et d'un seul numéro d'identification.

Dans le cadre de cette répartition, l'une des deux communes devra faire une demande d'homologation afin de disposer d'un registre de sécurité individuel et d'un numéro d'identification pour sa tente ; l'autre commune conservera le numéro d'identification d'origine et devra effectuer une simple demande de vérification en précisant que l'autre tente doit être retirée du registre de sécurité.

Ces demandes étant des prestations payantes, il conviendra de décider avec St Laurent du Bois , qui conservera le registre et le numéro actuels et qui fera la demande d'homologation.

- Repas des « aînés » : 96 personnes ont répondu favorablement au repas prévu ce dimanche 15 janvier.

- Il est rappelé que 2017 sera riche en échéances électorales : élection présidentielle les dimanches 23/04 et 07/05 et élections législatives les 11/06 et 18/06. La présence de tous les conseillers est vivement souhaitée.

- Il conviendra de se positionner rapidement sur les postes de titulaires et suppléants dans les 7 commissions de la nouvelle CDC.

- Le prochain marché des producteurs de Verdélais est fixé au 18 août.

- Calendrier :

- Prochains conseils municipaux : Les Mardi 14 Février et 14 Mars à 19h30.

- Samedi 28 janvier : permanence du CCAS à la mairie de 9h à 11 h puis tous les 3e samedis du mois.

A noter également le film présenté par l'ESAT ce même 28 janvier dans la salle culturelle à partir de 17 h.

La séance est levée à 22h 15